

SciencesPo

PLAN DE SÛRETÉ DE SCIENCES PO

14/06/2018

DÉFINITIONS

Le plan de sûreté s'insère dans le **PPMS** - le **Plan Particulier de Mise en Sûreté** face aux risques majeurs : dispositif réglementaire dont l'objectif est de mettre en place une organisation interne à l'établissement pour assurer la mise en sécurité de toutes les personnes présentes dans les lieux, en cas d'accident majeur, de menace globale de sûreté ou d'un risque d'attentat.

Il regroupe l'ensemble de procédures et moyens techniques permettant d'anticiper et de réagir en interne.

Se confiner : il existe 2 types de confinements.

- Le **confinement « traditionnel »** face à une menace d'ordre chimique ou accidentel impose un regroupement de personnes dans une zone déterminée avec du matériel de 1^{er} secours.
- Le **confinement de sûreté** obéit à une autre logique : fuir en première option, sinon se cacher, se soustraire à la vue d'une menace, ne pas faire de bruit, s'abriter des tirs, s'enfermer afin d'empêcher ou de ralentir la progression d'une menace sur une zone, et suivre les informations d'alerte (cf conseils ci-après).

Qui décide d'une alerte de confinement ? **La décision de confinement relève du bon sens.** Elle est prise le plus souvent par le responsable de l'établissement mais peut l'être par l'ensemble des personnels directement ou par les personnels d'accueil...

Une question sur le PPMS ? Contactez infos.securite@sciencespo.fr

Alerte téléphonique à la bombe / colis suspect

STRATÉGIE D'ÉVACUATION

Sirènes d'évacuation incendie

RDV au point de rassemblement incendie +/-300m

Sirènes de fin d'alerte

Individu(s) armé(s) à l'extérieur des locaux

STRATÉGIE DE CONFINEMENT TOTAL

Fermeture des accès extérieurs

Sirènes de confinement

Confinement dans chaque salle, toutes équipées de boutons moletés

Sirènes de fin alerte

Individu(s) armé(s) à l'intérieur des locaux

STRATÉGIE D'ÉVACUATION PAR ISSUE OPPOSÉE OU CONFINEMENT

Localiser le danger pour s'en éloigner

Sirènes de confinement

Fuite opposée au risque ou confinement dans chaque salle avec les boutons moletés

Sirènes de fin d'alerte

STRATÉGIE D'ÉVACUATION - MENACE D'ALERTE TÉLÉPHONIQUE À LA BOMBE, COLIS SUSPECT

Au déclenchement des sirènes d'évacuation incendie (signal sonore alternatif habituel) ou sur ordre d'un responsable :

- Sortez de la salle ou du bureau où vous vous trouvez même si vous ne remarquez pas d'anomalie. Une évacuation peut avoir lieu pour de multiples raisons, elle est obligatoire et s'applique à tout le monde.
- Dirigez-vous vers les sorties les plus proches, ne revenez pas en arrière sans y avoir été invité.
- N'utilisez pas les ascenseurs.
- Veillez à ne pas gêner l'évacuation des personnes en situation de handicap, apportez-leur votre aide.
- Ne stationnez ni dans les cours des bâtiments ni dans la rue face aux entrées, ceci afin de faciliter le travail des services de secours.
- Dirigez-vous vers le lieu de rassemblement de votre site, il est indiqué sur les plans d'évacuation. Ce lieu peut être déplacé par les équipes de sécurité selon la menace encourue (alerte à la bombe).
- Regroupez-vous sans encombrer la voie publique.
- Regardez autour de vous : si vous remarquez l'absence d'un collègue ou si vous savez que certaines personnes sont bloquées à l'intérieur du bâtiment, signalez-le.
- Attendez l'autorisation de la direction pour retourner dans votre bureau ou votre salle de cours.

La fin de l'alerte est donnée par l'autorité compétente chargée de la direction des secours.

STRATÉGIE DE CONFINEMENT / PPMS

Dans les établissements scolaires, l'exercice de confinement est devenu obligatoire au même titre que l'exercice incendie.

L'exercice invite à réagir à une intrusion violente dans les locaux.

L'exercice implique le personnel de l'établissement, l'équipe éducative, les enseignants et les étudiants.

Être en mesure de reconnaître :

- les signaux d'alerte (cliquez sur les icônes),
- les locaux où le confinement est possible grâce aux boutons moletés,
- les chemins menant aux issues de secours en cas de fuite.

Le message de début d'application du PPMS et de confinement est le suivant :



Le message de fin de confinement est le suivant :



QUELS MOYENS POUR APPLIQUER CE PLAN ?

- S'enfermer à l'aide des boutons moletés afin de se confiner/ s'enfermer,
- Lire les affiches de sureté et de sécurité incendie (en français et en anglais dans toutes les salles de classe,
- Application du filtrage à l'entrée des bâtiments,
- Mise en place de sonorisations de confinement diffusant les messages d'alerte,



CONSEILS À SUIVRE LORS DE LA MISE EN PLACE DU PPMS / CONFINEMENT DE SÛRETÉ

CONSEIL N°1 - S'ÉCHAPPER :

- Localiser le danger pour s'en éloigner
- Alerter les personnes qui souhaitent rentrer dans la zone de danger
- Ne jamais s'arrêter devant une porte, une fenêtre ou dans l'axe d'une sortie
- Bien repérer les lieux, les sorties de secours, les différentes issues... et savoir se repérer jusqu'à la sortie
- Ne pas se réfugier sur le lieu de rassemblement trop visible, mais derrière un obstacle solide, seul ou en petits groupes (2 à 3 personnes maximum) pour éviter de se faire repérer
- Avant de passer devant une porte, écouter s'il y a des bruits et vérifier que la porte n'est pas piégée
- En cas d'obscurité, raser les murs toujours avec la même main. L'autre main, en position élevée, doit servir à détecter un éventuel obstacle
- Éviter de se retrouver seul
- Éviter les attroupements de masse
- Éviter de rester sur la voie publique, privilégier les zones avec trottoirs, barrières physiques, obstacles naturels à un véhicule bélier.

CONSEIL N°2 – SE CACHER

- S'il est impossible de s'échapper, en présence de terroristes à l'extérieur par exemple, **se cacher**
- S'enfermer dans une salle, une pièce et bloquer la porte avec le bouton moleté et/ou un meuble ou tout autre objet qui fasse obstacle
- Éteindre la lumière et mettre son portable en mode silencieux
- S'éloigner des ouvertures et s'allonger sur le sol

FIN DU CONFINEMENT

- Une fois dans une zone sécurisée, attendre le signal sonore de fin de confinement ou la présence visible des forces de l'ordre à proximité
- Lorsque les forces de police arrivent sur les lieux, ne pas se précipiter vers elles, au risque d'être pris pour des terroristes, mais faire des gestes lents et avancer les mains levées
- En sortant du site, signalez-vous aux membres de l'établissement afin de faciliter le décompte final à remettre aux autorités

AU QUOTIDIEN

- Ayez sur vous en permanence votre badge (carte étudiant ou carte professionnelle FNSP)
- Restez vigilants et signalez tous colis ou bagages abandonnés. Ne touchez jamais un colis suspect ni laissez votre sac ou bagage sans surveillance, même pour quelques minutes
- Des contrôles visuels de vos sacs, colis ou bagages pourront être effectués à tout moment. Nous vous demandons de réserver un bon accueil aux agents qui procèdent à ces vérifications
- Lisez les plans d'évacuation et les consignes affichées dans les salles de classe afin de vous familiariser avec les cheminements d'évacuation et les issues secondaires utiles en cas de fuite
- Lorsqu'une consigne d'évacuation incendie est donnée, sortez sans attendre
- Ne stationnez jamais devant une façade, pour éviter une projection de matériaux
- N'hésitez pas à rapporter des signes pouvant précéder une crise ou un attentat : comportements anormaux de personnes ou de véhicules (repérage).

QUI FAUT-IL AVERTIR ?

Par ordre de priorité à l'intérieur de Sciences Po :

1. le PC sécurité (campus de Paris) : 01 45 49 55 55 ou 01 42 22 48 52
2. un membre de l'administration (campus en région) : régisseur, secrétariat, direction, les appariteurs.

LIENS UTILES SUR LES CONTENUS ET COMPORTEMENTS ILLICITES SUR INTERNET

Ces liens sont mis à votre dispositions par le Ministère de l'intérieur pour obtenir des informations ou pour déposer un signalement sur un contenu ou un comportement illicite (incitation à la haine, apologie du terrorisme...).

Si vous êtes victime d'une infraction, déposez plainte auprès de la police ou de la gendarmerie.

Plusieurs attentats ont ainsi été évités grâce à la remontée d'informations précoces sur des contenus visibles sur internet.

Signalements de contenus ou comportements illicites : www.internet-signalement.gouv.fr

Prévention de la radicalisation : www.stop-djihadisme.gouv.fr ou **0.800.005.696** (appel gratuit)

Si vous êtes témoins direct de faits ou propos nécessitant une intervention, n'utilisez pas ces liens, mais appelez directement le **17** ou le **112**.



RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

La circulaire relative au PPMS face aux risques majeurs entre dans le champ des mesures de sécurité dans les écoles et établissements scolaires après les attentats, mesures déclinées dans la circulaire n° 2015-206 du 25 novembre 2015 et complétées par l'instruction du 22 décembre 2015.

L'élaboration du PPMS s'inscrit dans le cadre de l'éducation à la responsabilité et à la citoyenneté, de la sensibilisation à la prévention des risques, aux missions des services de secours, à la formation aux premiers secours et à l'enseignement des règles générales de sécurité selon les articles [D.312-40, D.312-41 et D.312-42 du code de l'éducation](#) (décret n°2006-583 du 23 mai 2006 et circulaire n°2006-085 du 24 mai 2006).

Le plan Vigipirate au niveau « Vigilance renforcée » est maintenu en France et les consignes de sûreté devant être adoptées par les établissements d'enseignement supérieur et de recherche sont communiquées dans la circulaire du 4 décembre 2015.